



Préfecture de Loir-et-Cher
Commune de
Saint-Laurent-des-Bois
41240

Tel. : 02.54.72.32.15
st.laurent.des.bois@wanadoo.fr

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 07
En exercice : 07
Présents ou représentés : 06

Date de la convocation et d'affichage
20 février 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DES-BOIS (41240)

Séance du 27 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi vingt-sept février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Saint-Laurent-des-Bois sous la présidence de Roger BAUNÉ, Maire.

Présents : Roger BAUNÉ, Carine POGGI, Marie-Claude CHEVALIER-LACOMBE, Jean-Michel MESTIVIER, Grégory GAYON

Absent excusé : Thierry FEUILLET ayant donné pouvoir à Carine POGGI

Absent non excusé : Marie-Laure DAVARD

Le Conseil a désigné Carine POGGI comme secrétaire de séance.

Délibération 2026-02 - Objet : Approbation du Compte de Gestion 2025

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis, de tous les mandats de paiement et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que tout est conforme.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Par 6 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention

DECLARE

Que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

APPROUVE

Ce compte de gestion 2025.

Acte rendu exécutoire après Publication
Et dépôt en Préfecture le 6 mars 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Carine POGGI
Secrétaire de séance

Le Maire,
Roger BAUNÉ

